

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**

NOMBRES DE MEMBRES	SEANCE DU 6 MAI 2026
Afférents au bureau : 11	Le six mai deux mille vingt-six à dix-sept heures , le Bureau de la Communauté de Communes s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
En exercice : 11	
Qui ont pris part à la délibération : 11	
Date de la Convocation : 30 avril 2026	

Présents : Jean-Marc CALVET, Gilles ACQUIER, Jean-Louis BESSIERE, Yves BOUYSSOU, Bérengère LACASSAGNE, Jean-Pierre ISSALY, Yves MAZARS, Isabelle MIRABEL, Benoît OLIVIE, Michel PRADELS, Dominique ROUQUETTE.

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Bérengère LACASSAGNE

**DELIBERATION N° 2026 – 3 : FONCTION PUBLIQUE
CREATION DE POSTE**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Président propose à l'assemblée de prévoir les emplois non permanents (saisonniers) du 10/06/2026 au 31/08/2026 :

- La création de deux postes d'agents contractuels dans le grade d'adjoint technique à temps complet pour l'entretien et l'accueil de la piscine de Rignac.
- La création d'un poste d'agent contractuel dans le grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet pour exercer les fonctions de Maître-Nageur Sauveteur à la piscine de Rignac.
- La création d'un poste d'agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour une durée hebdomadaire de 18,75 heures/semaine pour l'accueil de l'Office de tourisme du Pays Rignacois, de l'accueil du bureau d'accueil de tourisme à Belcastel et les remplacements à l'entretien et l'accueil de la piscine de Rignac.
- La création d'un poste d'agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour une durée hebdomadaire de 24 heures/semaine pour le bureau d'accueil de tourisme de Bournazel et l'entretien de la piscine de Rignac.
- La création d'un poste d'agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 29.5 heures/semaine pour la collecte des ordures ménagères et l'entretien de la piscine de Rignac.
- La création d'un poste d'agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 31 heures/semaine pour l'accueil à la déchèterie et l'entretien de la piscine de Rignac.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le bureau :

- décide la création des emplois tels que proposés.
- précise que les agents à temps non complet auront la possibilité d'effectuer des heures complémentaires dans la limite du temps complet.
- précise que l'ensemble des postes susmentionnés à temps complet, dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur, aura la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires lorsque le bon fonctionnement des services le nécessite.
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont prélevés sur les crédits inscrits au chapitre 012 du budget de la Communauté de Communes.

Accusé de réception en préfecture
012-241200625-20260506-20260506_03-DE
Reçu le 28/05/2026

Abstentions : 0

Pour : 11

Contre : 0

*Fait et délibéré à RIGNAC, Les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme.*

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le : 28/05/2026
- publication ou notification du : 29/05/2026

Le Président
Jean-Marc CALVET,
Acte dématérialisé

**Communauté de Communes
du Pays Rignacois
12390 RIGNAC**